



Les plantes exotiques envahissantes, couramment appelées invasives, sont des espèces introduites par l'homme dans une région où elles n'existaient pas auparavant, et qui **se répandent** dans cette nouvelle région **de manière incontrôlable**.

Les invasions menacent la biodiversité à l'échelle mondiale et engendrent des problèmes économiques considérables. De manière plus locale, la plupart des gestionnaires publics sont confrontés à au moins une espèce de plante invasive, et se sentent souvent démunis face à leur ténacité. Le but de cette fiche n'est pas de fournir un guide complet sur la gestion des plantes invasives, mais plutôt de synthétiser les principales mesures à prendre pour lutter contre ces plantes, puis de lister les documents utiles.

## Le problème des plantes invasives

### Le phénomène des invasions biologiques

Avec l'intensification des transports mondiaux, de plus en plus d'espèces invasives sont introduites dans de nouvelles régions. On estime qu'environ **1 espèce sur 1.000** introduites devient invasive par la suite. Pourtant, on ne s'en rend pas compte tout de suite car, souvent, elle reste plusieurs décennies dans une sorte de période de latence avant de connaître une expansion très rapide.

De nombreuses hypothèses sont étudiées pour expliquer ces invasions, mais aucune généralité n'a pu en être tirée. Les causes sont probablement multifactorielles, propres à chaque espèce invasive et chaque milieu envahi. Difficile donc de prédire quelles espèces sont susceptibles de développer un caractère invasif.

Dès lors, la précaution est de mise. Il convient d'**éviter de transporter des espèces** à travers le monde. Il est aussi important d'**éviter la plantation des espèces exotiques** et de **privilégier les espèces locales**.

*La grande majorité des espèces de plantes invasives ont été introduites volontairement, et beaucoup sont encore plantées par des jardiniers non informés. D'autres en plantent en connaissance de cause, en pensant maîtriser la dispersion de ces plantes mais cela représente un risque qui pourrait être évité. En effet, il existe beaucoup d'alternatives et vous pouvez être un acteur dans ce changement en montrant l'exemple.*



Balsamine



Renouée du Japon

### Les impacts

Les espèces invasives sont considérées comme la deuxième menace sur la biodiversité à l'échelle mondiale, après la destruction des habitats. Elles ont aussi un **impact économique**, lié non seulement aux efforts déployés contre l'expansion de ces espèces, mais aussi aux effets directs de l'invasion. A cela s'ajoute encore **la perte de services écosystémiques** qui peut faire suite à une invasion.

Dans certains cas, l'invasion pose des **problèmes de santé publique**, comme la berce du Caucase (brûlures) et de l'ambroisie (allergies au pollen). Aux Etats Unis, l'impact économique des plantes invasives a été estimé à 35 milliards de dollars par an.

#### *Une circulaire wallonne sur les plantes invasives<sup>(1)</sup> :*

*En mai 2013, une circulaire a été publiée par le gouvernement wallon, adressée aux provinces et aux communes, interdisant la plantation et le semis des 28 espèces les plus problématiques. La plantation de 27 autres espèces est interdite à proximité de cours d'eau et de sites de grande valeur biologique. Le document invite également à tenir compte de cette problématique dans les marchés publics, lors de transport de terres et la gestion des déchets verts. Enfin, la circulaire fait mention des bonnes pratiques de lutte contre ces plantes.*

### Perception

Pour certaines espèces, comme la renouée du Japon ou la berce du Caucase, le caractère envahissant n'est jamais remis en question par personne. Pour d'autres espèces, l'expansion est moins perceptible, car elle concerne des milieux que l'on ne fréquente pas tous les jours, comme des prairies, des forêts ou des dunes.

La **Plateforme Biodiversité<sup>(2)</sup>** met régulièrement à jour une liste des espèces exotiques considérées comme envahissantes en Belgique avec leur niveau d'expansion et leurs impacts écologiques, d'après des observations faites à l'échelle nationale. La Plateforme surveille également certaines espèces, encore absentes chez nous mais invasives dans un pays voisin. Il s'agit donc d'une source d'informations très utile qui permet de prendre du recul par rapport à un phénomène complexe.



Balsamine





## Que faire contre les plantes invasives ?

### Contrôler leur dispersion

Au regard des impacts environnementaux, économiques et sanitaires précités, il apparaît indispensable de faire tout notre possible pour **limiter l'expansion de ces espèces** en évitant leur dispersion. En effet, vu le nombre de graines produites par ces plantes et leur mode de dispersion efficace, chaque pied peut contribuer à l'invasion. Et n'oublions pas que certaines espèces peuvent aussi être disséminées par des fragments de rhizomes, comme les renouées et les solidages, et sont donc particulièrement difficiles à contrôler. Attention, une gestion mal menée risque d'empirer la situation, il est donc indispensable, **avant toute chose de bien s'informer**.



### La prudence est de mise

A priori, n'importe quelle espèce introduite peut devenir invasive. Ce n'est pas parce qu'une espèce est déjà présente sur notre territoire depuis des décennies sans poser de problème, qu'elle ne deviendra jamais invasive. Il est donc préférable de se tourner vers des espèces indigènes, la flore indigène est riche et comprend des espèces intéressantes au niveau ornemental. Dans le cadre du projet **AlterIAS**, une brochure a été réalisée : «Des alternatives aux invasives»<sup>(3)</sup>. Elle présente une liste d'espèces indigènes à privilégier (arbustes, couvre-sols, plantes d'ombre...).

**Avant de gérer, il est crucial de bien s'informer sur les techniques de lutte et les précautions propres à chaque espèce.**

### Les principales espèces à éviter

La plupart des gestionnaires publics trouvent aujourd'hui évident qu'il ne faut plus planter de renouées asiatiques, de balsamines de l'Himalaya ni de berces du Caucase. Par contre, d'autres espèces invasives doivent être évitées, même si leur caractère invasif est moins visible. **Plusieurs autres espèces posent en effet de sérieux problèmes** dans les milieux semi-naturels et il est important de ne plus en planter afin de limiter les foyers d'invasion potentiels. Il s'agit notamment des espèces suivantes :



**Le rosier rugueux (*Rosa rugosa*)** très souvent planté dans des massifs pose des problèmes dans les habitats dunaires, où il menace la biodiversité de ces habitats rares et fragilisés, et sa gestion est rendue difficile par les rhizomes (sans compter les épines).



**Le buddleja** (*Buddleja davidii*<sup>(6)</sup>) est souvent appelé **arbre à papillons** car il attire de nombreux insectes butineurs, cause indirectement la mort des chenilles qui ne se nourrissent pas des feuilles. Il produit des millions de graines chaque année qui sont dispersées par le vent. On en voit beaucoup le long des voies ferrées car elles constituent un couloir de dispersion, à partir duquel l'espèce peut coloniser les habitats voisins.



**Le solidage du Canada** (*Solidago canadensis*<sup>(4)</sup>) et le solidage glabre (*S. gigantea*<sup>(5)</sup>) sont depuis longtemps plantés dans des massifs. La présence de rhizomes vigoureux leur permet de former des massifs très denses et rend leur élimination difficile. De plus, ils produisent des graines en quantités abondantes, qui se dispersent par le vent sur de longues distances.

**Le mahonia faux-houx** (*Mahonia aquifolium*<sup>(7)</sup>) est de plus en plus souvent observé dans les milieux semi-naturels depuis quelques années. Ses baies sont dispersées par les oiseaux sur de très longues distances, de plus il forme des hybrides avec d'autres espèces. Il se répand dans une large gamme de milieux : dunes, prairies, forêts, ...



## Comment gérer ?

### Gérer les populations de plantes invasives ne suffit pas, il faut aussi prévenir les invasions !

Avant tout, il faut savoir **à quelle espèce on a affaire**, car elles ont chacune des particularités qui nécessitent des précautions spécifiques. L'ULg a publié un « *Guide de reconnaissance des principales plantes invasives le long des cours d'eau et plans d'eau en Région wallonne* »<sup>(8)</sup>. Pour toutes les autres espèces invasives, des photos sont

disponibles, ainsi qu'une description sur le site de la **Plateforme Biodiversité**<sup>(1)</sup>. L'ULg a publié un guide sur la gestion des trois principales espèces invasives<sup>(9)</sup>. Le portail « **biodiversité.wallonie.be** » est régulièrement alimenté de nouvelles informations et de conseils de gestion<sup>(10)</sup>.

## Quelques recommandations générales

Si chaque espèce nécessite une gestion particulière, il y a pourtant plusieurs recommandations valables pour toutes les espèces.

- Commencer par gérer les populations situées le **plus en amont** d'un cours d'eau, d'une route, d'une pente, d'une voie ferrée, de la direction des vents dominants, ...
- Si un ou plusieurs **plants isolés** apparaissent à un nouvel endroit, **les arracher sans attendre**, pour les invasions plus étendues, plusieurs années de gestion seront nécessaires pour en venir à bout
- **Intervenir** chaque année **avant la formation des graines**
- **Ne pas disperser de graines** ou de fragments de plantes lors de la gestion et de leur transport
- Si possible, **laisser sécher** les plantes sur place, en dehors des zones inondables, en évitant le contact avec le sol (avec une bâche par exemple)
- **Ne pas composter** les plantes coupées/arrachées
- **Ne pas transporter** les terres contaminées





## Les renouées asiatiques

*Fallopia japonica, F. sachalinensis, F. x bohemica*

Trois renouées sont invasives : la **renouée du Japon**, la **renouée de Sakhaline** et leur hybride appelé **F. x bohemica**.

Elles sont très difficiles à gérer à cause de leurs rhizomes et de leur croissance rapide. Un petit fragment de plante peut donner naissance à un clone. C'est pourquoi, **le mieux est de ne pas y toucher** si la renouée ne pose pas de nuisance avérée (visibilité, bord de cours d'eau, zone de travaux, etc). Cela permet d'éviter tout risque de la disséminer et de provoquer un envahissement encore plus conséquent.

En 2018, Adalia a contribué, avec la cellule CiEi, à la création de fiches reprenant les techniques de lutte contre les renouées asiatiques<sup>(11)</sup>.



## La balsamine de l'Himalaya

*Impatiens glandulifera*

Contrairement aux renouées, la balsamine est une plante annuelle dont les racines sont peu développées. Les petites populations sont donc assez faciles à gérer en arrachant chaque plant à la main.

La fiche de gestion éditée par l'ULg présente une série de conseil pour gérer au mieux les balsamines<sup>(12)</sup>. En plus de ces méthodes, notons que **le pâturage par des poneys Fjord** a donné de bons résultats en quelques années sur la balsamine au bord de l'Aisne à Manhay<sup>(13)</sup>.

## La berce du Caucase

*Heracleum mantegazzianum*

La sève de la berce du Caucase est photo-sensibilisante : elle rend la peau sensible aux UV et peut provoquer des brûlures assez sévères. La gestion de cette plante nécessite donc de porter un équipement de protection imperméable. Le meilleur moyen d'éliminer un plant est de **le couper sous le collet** (bourgeon situé à 10-15 cm sous le sol).

La fiche de gestion éditée par l'ULg présente une série de conseils pour gérer au mieux les berces<sup>(14)</sup>.



## Que puis-je faire en tant que gestionnaire d'espaces publics ou élu ?

### Contre les invasions, je peux :

- **M'informer** sur la liste des espèces invasives et informer l'équipe des plantations<sup>(1)(2)</sup>
- **Ne plus planter** ces espèces
- Privilégier la plantation d'espèces indigènes<sup>(3)</sup>
- Gérer les espèces invasives d'après les **recommandations**<sup>(8)</sup>
- **Ne pas jeter ou composter** les déchets verts contenant des plantes invasives dans la nature ou dans les rivières
- **Ne pas transporter** de terre contaminée
- **Informers les citoyens**
- **Informers les élus** et les encourager à signer le code de conduite AlterIAS<sup>(15)</sup>



## Attention aux terres contaminées !

**Le transport de terres contaminées** par des racines, des rhizomes ou des graines est **un des facteurs d'expansion** des plantes invasives. Dans la circulaire du 20 mai 2013<sup>(1)</sup>, le Gouvernement wallon recommande « *d'éviter d'utiliser et de déplacer des terres sur lesquelles se développent les plantes invasives (...) sauf traitement adéquat de celles-ci. En particulier, lorsque la présence de renouées asiatiques et de berce du Caucase est avérée sur le site d'un chantier, les cahiers spéciaux des charges prévoient les mesures adéquates pour éviter leur dissémination vers des sites non encore envahis par ces plantes.* » Les terres contaminées peuvent par exemple être envoyées dans un centre d'enfouissement technique de la Région wallonne.



Rosier Rugueux

## Liste des liens

- (1) Circulaire du Gouvernement wallon sur les plantes invasives : <https://www.adalia.be/la-legislation-sur-les-plantes-invasives>
- (2) Liste des plantes invasives : <ias.biodiversity.be/species/all>
- (3) Brochure AlterIAS sur les alternatives aux invasives : [www.alterias.be/images/stories/downloads/folder\\_brochures/final\\_version\\_fr.pdf](http://www.alterias.be/images/stories/downloads/folder_brochures/final_version_fr.pdf)
- (4) Fiche sur le solidago du Canada par la FCBN : <http://www.fcbn.fr/ressource/fiche-solidago-canadensis>
- (5) Fiche sur le solidago glabre par la FCBN : <http://www.fcbn.fr/ressource/fiche-solidago-gigantea>
- (6) Fiche sur le buddleja par la FCBN : <http://www.fcbn.fr/ressource/fiche-buddleja-davidii> et par le canton de Vaud [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/faune\\_nature/fichiers\\_pdf/Bo%C3%AEte\\_%C3%A0\\_ouils\\_pour\\_les\\_communes/Fiche\\_F3-4.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/faune_nature/fichiers_pdf/Bo%C3%AEte_%C3%A0_ouils_pour_les_communes/Fiche_F3-4.pdf)
- (7) Fiche sur le mahonia faux-houx de la plateforme biodiversité : <http://ias.biodiversity.be/species/show/74>
- (8) Guides et fiches de gestion édités par l'ULg : <https://orbi.uliege.be/handle/2268/27370>
- (9) Guide de l'ULg pour la gestion des trois principales invasives : [http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/67442/1/Guide\\_de\\_gestionchim01032010.pdf](http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/67442/1/Guide_de_gestionchim01032010.pdf)
- (10) Portail de la biodiversité en Wallonie. Rubrique sur la gestion des plantes invasives : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/plantes-invasives.html?IDC=3519>
- (11) Fiche de gestion sur les renouées asiatiques de la CiEi (onglet lutte) : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/les-renouees-asiatiques.html?IDC=6234>
- (12) Fiche de gestion sur la balsamine de l'Himalaya : <http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/109335/1/Fiche%20gestion%20Impatiens.pdf>
- (13) Vidéo d'Adalia 2.0 sur la fauche et le pâturage : [www.youtube.com/watch?v=81cznarHNMo#t=341](http://www.youtube.com/watch?v=81cznarHNMo#t=341)
- (14) Fiche de l'ULg sur gestion sur la berce : <http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/109336/1/Fiche%20gestion%20Heracleum.pdf>
- (15) Code de conduite AlterIAS : [www.alterias.be/fr/que-pouvons-nous-faire/les-codes-de-conduitesur-les-plantes-invasives/pour-les-professionnels-delhorticulture](http://www.alterias.be/fr/que-pouvons-nous-faire/les-codes-de-conduitesur-les-plantes-invasives/pour-les-professionnels-delhorticulture)

## Personnes ressources

- Membres de la Cellule interdépartementale Espèces invasives de la Région Wallonne : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/la-ciei.includehtml?IDC=5725>
- Equipe de recherche sur la gestion et la prévention des invasions de Gembloux Agro-Bio Tech : <http://www.gembloux.ulg.ac.be/biodiversite-etpaysage/recherche/prevention-et-gestion-desinvasions-biologiques/>